Réunion du Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation magistrats-avocats

21/10/2022

Le Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation magistrats-avocats s'est réuni, le 6 octobre 2022, afin de poursuivre les travaux fructueux engagés au cours des derniers mois et déterminer les actions à mener pour qu'au niveau de chaque juridiction le dialogue entre magistrats et avocats s'enrichisse dans un objectif commun d'amélioration de la qualité de la justice.

Le Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation magistrats-avocats a décidé d'éditer une document unique élaboré à partir des trois rapports déposés le 20 juin 2022. Ce document unique a vocation à être fonctionnel et maniable pour que chacun puisse facilement en prendre connaissance. Des représentants des personnels de greffe seront associés à l'élaboration de ce document.

Le Conseil consultatif conjoint de déontologie de la relation magistrats-avocats a aussi souhaité initier l'organisation d'un moment commun de rencontre et de réflexion entre magistrats, avocats et personnels de greffe qui se tiendrait le même jour dans toutes les juridictions. Outre l'importance symbolique d'un tel moment, les membres du Conseil consultatif sont certains qu'il sera l'occasion de trouver et de mettre en évidence de nombreuses bonnes pratiques et solutions.

Les travaux vont donc se poursuivre dans les prochains mois afin notamment de mettre en œuvre ces deux projets.

ESPACÉ DÉDIÉ AU CONSEIL CONSULTATIF CONJOINT

Déontologie | Institution judiciaire

magistrat | avocat

avocat et conseil juridique